

COMMUNE DE SOULAIRE ET BOURG

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2022

COMPTE RENDU

L'an deux mil vingt-deux, le vingt et un du mois de février à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Soulaire et Bourg se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle Palomino, en session ordinaire, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur RAIMBAULT Jean-François, maire.

Présents : Mmes MENET Séverine - TOULLIER Marina - BLOT Chantal - Mme CHAZAL PORTANGUEN Caroline - Mme BIGOT Céline - MÉLINE OGER Agathe et Mrs RAIMBAULT Jean-François - GEFFARD Olivier - VINCENT Jean-Philippe - DURAND Thierry - PREDONZAN Franck - LANDRAU Stéphane - BOURGEGAIS Philippe

Absent excusé : Mr SEROUSSI Gérard qui a donné pouvoir à Mr RAIMBAULT Jean-François

Absente : Mme LEBOUVIER Jessica

Secrétaire de séance : Mme BLOT Chantal



Approbation du compte rendu du conseil municipal du 20 décembre 2021

Le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

1) Adhésion à la Fondation du patrimoine

La Fondation du patrimoine est une organisation privée à but non lucratif et reconnue d'utilité publique, dédiée à la préservation du patrimoine de proximité, avec son réseau de bénévoles :

- elle accompagne les communes dans leur projet de sauvegarde du patrimoine
- elle mobilise le mécénat populaire en faveur du patrimoine en organisant des collectes de dons au profit des collectivités locales
- elle favorise la transmission des savoir-faire et des métiers traditionnels de l'artisanat
- elle soutient des projets de restauration des espaces naturels sensibles
- elle attribue, sous certaines conditions, un label pour des particuliers permettant une défiscalisation des travaux extérieurs, visibles de la voie publique

Ainsi en 2021, plus de huit millions d'euros de travaux ont été soutenus en Maine-et-Loire et près d'un million d'euros de subventions accordées en faveur des projets privés, publics et associatifs.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'adhérer à la Fondation du patrimoine en 2022 pour une cotisation annuelle de 120 € (moins de 2 000 habitants).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE l'adhésion de Soulaire et Bourg à la Fondation du patrimoine
- AUTORISE Monsieur le Maire à adhérer à la Fondation du patrimoine
- AUTORISE et MANDATE Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération

2) Désignation des représentants des communes membres d'ALM à la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT)

A la suite du renouvellement des Conseils municipaux des communes membres d'Angers Loire Métropole et du Conseil de communauté, il convient de désigner les membres de la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT), dont la mise en place est prévue par l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts.

Cette commission est chargée de rendre un avis lors de chaque transfert de charges entre les communes membres et Angers Loire Métropole.

Elle est créée par l'organe délibérant de l'établissement public, qui en détermine la composition. Elle est composée de membres de Conseils municipaux des communes concernées, chaque Conseil municipal disposant d'au moins un représentant.

A l'instar de la composition qui avait été retenue dans le cadre du précédent mandat (cf. délibération du Conseil de communauté d'Angers Loire Métropole n° DEL-2014-79 du 12 mai 2014), il a été convenu de limiter le nombre de membres de la commission à un par commune et de faire en sorte que le représentant de la commune soit le Maire de préférence.

Il convient donc par conséquent de désigner un représentant du Conseil municipal pour siéger dans cette commission.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de désigner M. Durand Thierry, l'Adjoint aux finances, pour représenter la commune de Soulaire et Bourg, à la CLECT.

Vu le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-33,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DÉSIGNE M. Durand Thierry, pour siéger à la commission locale des charges transférées (CLECT) de la communauté urbaine Angers Loire Métropole

3) Bail rural avec le GAEC LA PATURE

La commune est propriétaire de parcelles qui sont mises en location au moyen de baux ruraux.

L'EARL CHAUVINEAU-PALIE était preneuse de 2 parcelles qui vont être reprises par LE GAEC LA PATURE. Le bail porte sur les parcelles ZD 63 et ZD 64, pour une superficie totale de 1 ha 23 a 43 ca.

Le montant du fermage 2021 pour l'ensemble des parcelles est de 111,28 €. Celui-ci est révisable chaque année selon un indice de fermage.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'établir un bail pour les parcelles désignées ci-dessus à compter du 1^{er} mars 2022 et pour une durée de 9 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le bail entre Soulaire et Bourg et LE GAEC LA PATURE
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail
- AUTORISE et MANDATE Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération

Complément d'information pour les délibérations

➤ Délibération : bail rural avec le GAEC LA PATURE

Marina Toullier : cela a été proposé aux agriculteurs de Soulaire et Bourg ?

Jean-François Raimbault : nous n'avons pas à le faire, c'est toute une procédure, avec une demande d'autorisation d'exploiter de la part des agriculteurs intéressés, auprès de la Préfecture.

Tour de table :

Hommage de M. Raimbault Jean-François à M. Justeau Jean-Yves, décédé récemment, qui a été Maire de Soulaire et Bourg, de 1984 à 1995 et Conseiller Général, de 1989 à 1994.

Séverine Menet : j'ai rencontré des personnes du SIEML (Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine et Loire) qui m'ont présenté le résultat de l'audit énergétique du groupe scolaire : état moyen pour avoir un confort thermique. La priorité sera donnée à la cantine, notamment avec une réflexion sur les travaux de son agrandissement.

Agathe Méline Oger : quelles décisions sur les travaux ?

Séverine Menet : pour l'instant, nous y réfléchissons.

Marina Toullier : un agrandissement ou une nouvelle cantine ?

Séverine Menet : nous n'avons pas pris de décision pour l'instant.

Jean-François Rimbault : nous prendrons un cabinet d'études qui nous conseillera.

Marina Toullier : nous arrivons à la fin du nouveau site internet de la commune, êtes-vous intéressés pour le voir avant sa mise en place ?

Jean-François Rimbault : oui, mais il faudra nous donner une date de retour pour la réponse.

Marina Toullier : fin mars, ça devrait être bon. Il faut également choisir un nouveau logo. Nous devons relancer un appel d'offres pour la restauration scolaire, nous allons voir ça avec la commune de Feneu. 14 jeunes sont venus à la réunion des 12-17 ans, ils souhaitent un endroit pour se retrouver.

Thierry Durand : nous pourrions leur proposer la maison des associations à Bourg.

Marina Toullier : non, car elle est louée, donc ils ne pourraient pas y mettre des choses en place, ils devraient les enlever à chaque location.

Jean-François Rimbault et Caroline Chazal Portanguen : ou nous ne louons plus cette salle, à voir ...

Jean-Philippe Vincent : lors de la réunion sur la voirie communautaire du 27 janvier, suite à une analyse des projets de toutes les communes, nos projets ont été retenus pour 2022-2023, c'est-à-dire la place de Bourg, la route de Sceaux d'Anjou, le chemin du Cassoir, l'allée Michel Andorin et les Caillardières. Il a été constaté une vitesse excessive route d'Angers, il faudrait voir pour mettre un radar pédagogique.

Jean-François Rimbault : l'architecte et Maine et Loire Habitat viendront nous présenter leur projet pour le futur lotissement. Le permis d'aménager du lotissement sera déposé la semaine prochaine. Ligéis sera le géomètre.

Thierry Durand : nous finalisons le budget avec le Maire, il vous sera présenté pendant la réunion privée du 15 mars, à 20h. Il nous reste à monter le budget annexe du lotissement.

Olivier Geffard : la journée de la fête communale aura lieu le 21 mai. La commission « associations » se réunira à ce sujet le mercredi 23 février.

Philippe Bourgeois : il faudrait organiser aussi une réunion avec les agriculteurs.

Franck Predonzan : une réunion sur le territoire intelligent est prévue fin mars.

Stéphane Landrau : la journée citoyenne se déroulera le 23 avril. L'opération « une naissance, un arbre », prise en charge par le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) est repoussée en octobre (suite à la rupture des stocks des arbres à choisir, à cette période). Pendant les vacances scolaires, le CMJ a rencontré des représentants de l'association Handi'Namique qui récupère les bouchons en plastique afin de les vendre et aider les personnes en situation de handicap.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22h30.